



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME GEO REFERENCEMENT
DES RESEAUX**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC à Laure LE MARÉCHAL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2022.02.025

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME GEO REFERENCEMENT DES RESEAUX

Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL

Par délibération en date 22 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative à la réalisation de géo détection et de géo référencement d'éclairage public.

Afin de permettre d'aider les Collectivités à améliorer la cartographie des réseaux Morbihan Energie avait proposé aux Collectivités d'adhérer à un groupement de commande via une convention de financement.

Une première modification a été faite en 2021. Au vu de l'avancement de la cartographie, une mise à jour est nécessaire qui prolonge la durée de la convention et entraîne un coût supplémentaire estimé à 20 000 €.

Il convient donc de modifier en conséquence l'AP/CP comme suit :

	Création de l'AP	Modification 29/04/2021	Modification 24/02/2022	Total
AP	43 200	1 800	20 000	65 000
CP				0
2019	20 000			20 000
2020	13 200			13 200
2021	10 000	1 800		11 800
2022			20 000	20 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu les délibérations en date du 18 février 2015, 17 décembre 2015, 26 janvier 2017, 29 mars 2018, 28 novembre 2018, 28 février 2019 et du 27 juin 2019,
Vu la délibération du 22 novembre 2018,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** la modification du montant de l'Autorisation de Programme relative à la réalisation de géo détection et de géo référencement d'éclairage public ainsi que la répartition des Crédits de Paiement comme proposée ci-dessus

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr